

MARCHE n° 2017-005

REGLEMENT DE CONSULTATION

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

POUVOIRS ADJUDICATEURS

MADEELI
11, boulevard des Récollets
CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

ET

Comité Régional du Tourisme
15, rue Rivals
31685 Toulouse cedex 6

Objet de la consultation :

**Conception et réalisation d'un espace de promotion
de l'Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au « Mountain Business Summit »**

Date limite de remise des offres : **Lundi 15 Mai 2017 à 9h00**

Les dossiers reçus après la date de remise des offres seront retournés à leur expéditeur

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

1.	Objet du marché
1.1	Description
1.2	Forme du marché
1.3	Lieu d'exécution des prestations
2	Conditions de la consultation
2.1	Procédure
2.2	Durée de validité du marché
2.3	Modalités d'établissement du marché
2.4	Délai de validité des offres
2.5	Conditions financières
2.6	Renseignements complémentaires
3	Présentation et envoi des offres
3.1	Pièces constitutives de la proposition
3.2	Envoi des offres
3.3	Date de remise des offres
4	Planification
5	Clauses particulières
5.1	Obligations
5.2	Obligations fiscales et sociales
5.3	En cas de groupement
5.4	Sous-traitance
6	Critères d'attribution
7	Contenu du dossier de consultation

Présentation de Madeeli

Madeeli, l'agence régionale du développement économique, de l'export et de l'innovation, est une association loi 1901. L'agence a été créée en 2015. Elle est financée principalement par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'Europe.

Madeeli s'engage aujourd'hui à construire la région de demain. Elle soutient le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises tout en renforçant l'attractivité du territoire régional. Madeeli est présidée par Carole Delga, ancienne Ministre et Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Nadia Pellefigue, Vice-présidente de la Région Occitanie, est Présidente déléguée de Madeeli. Le Directeur général de l'agence est Christophe Nicot.

Experte, performante et proche des entreprises, Madeeli propose une offre d'accompagnement personnalisée et adaptée à chaque projet.

Les missions de Madeeli :

- favoriser le développement, l'innovation et l'internationalisation des entreprises
- animer et coordonner le réseau régional des partenaires de l'innovation et du développement économique
- renforcer l'attractivité du territoire régional et l'implantation des entreprises

Madeeli accompagne les projets des entreprises à toutes les étapes de leur développement :

- création, transmission, reprise
- innovation, transfert technologique
- développement
- financement
- export
- international

Présentation du Comité Régional du Tourisme

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) participe à la mise en œuvre de la politique régionale en matière de développement touristique. Ses missions s'organisent autour des axes suivants :

- Promouvoir la région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée en tant que destination touristique auprès des clientèles françaises et étrangères et soutenir la mise en marché de la destination,
- Connaître pour agir, mutualiser et partager l'information,
- Appuyer techniquement la mise en œuvre des politiques régionales en faveur de l'économie touristique.

Il est un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 10 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

1 – Objet du marché

1.1 Description

La présente consultation, organisée par Madeeli et le Comité Régional du Tourisme (CRT), a pour objet la conception et la réalisation d'un espace de promotion de l'Occitanie Pyrénées- Méditerranée au « Mountain Business Summit ». Les éléments techniques sont détaillés dans le CCTP ci-après.

L'objectif du contrat est à obligation de résultat suivant différents critères tels que qualité, délai, réactivité et aux moyens et compétences mis en œuvre.

Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

1.2 Forme du marché

Le marché à procédure adaptée est à bons de commandes

1.3 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations s'effectueront dans les locaux du prestataire et sur le site du « Mountain Business Summit ».

2 Conditions de la consultation

2.1 Le mode de passation utilisé est : **Marché A Procédure Adaptée.**

2.2 Durée de validité du marché

Le marché est prévu pour une durée initiale d'un (1) an, éventuellement reconductible deux (2) fois par avenant, étant entendu que pour les renouvellements, les offres de prix feront l'objet d'une révision pour tenir compte des évolutions du besoin.

2.3 Modalités d'établissement du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa notification.

Madeeli et le CRT se réservent la possibilité de ne commander que les items jugés nécessaires pour l'exécution du marché.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

Dans le cas où il ne serait pas donné suite à la consultation, le candidat ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

2.5 Conditions financières

Les modalités de financement et de paiement seront détaillées à la notification du marché

Le candidat indiquera dans sa proposition technique et commerciale ses souhaits d'acomptes

La monnaie de compte est l'euro.

2.6 Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Type de renseignements	Nom	Téléphone	E-mail
Administratif	Marc Bigot (Madeeli)	05 34 40 41 06	marc.bigot@madeeli.fr
Technique	Marie-Laure Ichanjou (Madeeli)	05 61 12 57 13	marie-laure.ichanjou@madeeli.fr
Technique	Jacques Daoulas (CRT)	05 61 13 55 10	jacques.daoulas@crtmp.com

Toute demande de renseignement sera tracée par un e-mail adressé à l'acheteur.

3 Présentation et envoi des offres

La proposition sera rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'Euro.
Les prix seront présentés Hors Taxes.

Le prix proposé intégrera les temps de rencontres préalables et en cours de mission entre le titulaire, MADEELI et le CRT ainsi que tous les frais annexes (déplacement, hébergement, ...).

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

3.1 Pièces constitutives de la proposition.

La proposition comprendra obligatoirement :

- Déclaration du candidat DC1 et DC2
- Présentation succincte de l'entreprise
- Les références commerciales
- Les CCAP et CCTP datés et signés d'une personne ayant pouvoir à engager la société.
- Une proposition technique et commerciale datée et signée d'une personne ayant pouvoir à engager la société, comprenant un dossier structuré incluant toutes les informations explicatives nécessaires pour présenter l'offre qui devra répondre aux critères énoncés au présent document et au CCTP

3.2 Envoi des offres.

L'offre signée d'une personne habilitée à engager le candidat devra être adressée par messagerie électronique et dossier papier à **Madeeli et au CRT** au plus tard le **Lundi 15 Mai 2017 à 9h00**

Adresse postale :

MADEELI
Marie-Laure Ichanjou
11, boulevard des Récollets – CS 97802
31078 Toulouse cedex 4

Comité Régional du Tourisme
Jacques Daoulas
15, rue Rivals
31685 Toulouse cedex 6

Messagerie électronique :

marie-laure.ichanjou@madeeli.fr

jacques.daoulas@crtmp.com

3.3 Date de remise des offres.

Les offres devront parvenir à MADEELI et au CRT pour la date figurant en première page du présent règlement de la consultation.

Le pli qui sera remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ne sera pas retenu et renvoyé à son auteur.

4 Planification

Les phases et les livraisons des prestations attendues sont détaillées dans le CCTP

Le planning sera élaboré en concertation avec le titulaire lors des premières réunions de cadrage.

5 Clauses particulières

5.1 Obligations

Le candidat devra s'engager à répercuter auprès de ses sous-traitants, les obligations et contraintes liées au présent marché.

5.2 Obligations fiscales et sociales.

Conformément aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail relatif à la lutte contre le travail dissimulé, le titulaire du marché fournira les attestations prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales. Ces attestations sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat.

5.3 En cas de groupement.

Les pièces mentionnées au paragraphe 3.1 devront être obligatoirement fournies pour chaque entreprise du groupement.

Pour les entreprises présentant leur offre sous forme de groupement, un des prestataires sera désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire du groupement.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement sera un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché (copie des habilitations à fournir).

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5.4 Sous-traitance.

Le titulaire d'un marché public peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu de MADEELI et du CRT l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Cette obligation de déclaration vaut également en cas de recrutement de sous-traitants en cours d'exécution du marché.

Le candidat devra préciser la nature des prestations dont la sous-traitance est prévue, la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé.

Le candidat fournira 3 devis pour chaque prestation sous-traitée et ses critères de sélection.

Si le candidat ne peut fournir les 3 devis, il fournira la preuve de ses demandes auprès des sous-traitants (courrier, e-mail).

Le candidat remettra également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics et qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales.

6 - Critères d'attribution

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économique la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

- Compréhension de la problématique (30 %)
- Originalité et impact du projet proposé (30 %)
- Coût (40 %)

MADEELI et le CRT se réservent le droit d'organiser une audition dans ses locaux du ou des candidats dont les offres ont été présélectionnées.

MADEELI et le CRT se réservent la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis une offre régulière.

7 Contenu du dossier de consultation

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Le Règlement de Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et la Cahier des Clauses Techniques sont mis à disposition par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.madeeli.fr/marches-et-consultations/>

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

SOMMAIRE

1. Documents contractuels régissant le marché
 2. Objet – Prix – Montant
 - 2.1 Objet du marché
 - 2.2 Désignation des prestations
 3. Caractère des prix
 - 3.1 Contenu des prix
 - 3.2 Forme et type des prix
 - 3.3 Variations des prix
 4. Conditions de paiement
 - 4.1 Application de la TVA
 - 4.2 facturation
 - 4.3 Modalités de règlement
 - 4.4 Facture
 - 4.5 Règlements
 5. Délais – Livraison - Documentation – Pénalités
 - 5.1 Délais
 - 5.2 Livraison
 - 5.3 Documentation
 - 5.4 Formation
 - 5.5 Pénalités pour retard
 6. Conditions d'exécution
 - 6.1 Responsabilité du titulaire
 - 6.2 Confidentialité
 - 6.3 Propriété intellectuelle
 - 6.4 Normes
 - 6.5 Communication
 - 6.6 Assurances
 - 6.7 Règles de sécurité
 7. Garanties
 - 7.1 Garanties techniques
 8. Infraction à la législation sociale et fiscale
 9. Résiliation
 10. Litiges – Tribunaux compétents
-

1. – Documents contractuels régissant le marché

Le marché est régi par les documents contractuels suivants :

- Le règlement de consultation
- Le cahier des clauses administratives générales
- Le cahier des clauses techniques

2. Objet – Prix – Montant

2.1 Objet du marché

Le présent cahier des clauses administratives générales détermine les conditions dans lesquelles doit être exécuté le présent marché dont l'objet est mentionné sur la première page de l'acte d'engagement et le détail des prestations précisé dans l'annexe financière annexée à cet engagement.

2.2 Désignation des prestations

Le titulaire s'engage à réaliser les prestations aux conditions de prix figurant dans sa proposition.

3. Caractère des prix

3.1 Contenu des prix

Le prix des prestations définies ci-dessus comprend tous les frais afférents aux opérations suivantes :

- o aux assurances nécessaires au titulaire dans le cadre du marché,
- o aux garanties définies à l'article 7 ci-après
- o à la documentation prévue au titre du marché
- o aux opérations de contrôles et d'essais

Tous les autres frais supplémentaires non précisés restent à la charge du titulaire du marché.

3.2 Forme et type des prix

Les prix seront fermes, non actualisables et établis aux conditions économiques du mois d'avril 2017.

3.3 Variation des prix

Les prix devront être garantis jusqu'au jour de livraison.

4. Conditions de paiement

4.1 Application de la TVA

Les prestations livrées au titre du présent marché sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal en vigueur lors du fait générateur. La taxe sur la valeur ajoutée est exigible à la livraison pour tous les postes.

4.2 Facturation

Dans le cadre de ce marché, MADEELI et le CRT ne pratiquent pas le paiement direct des sous-traitants.

Les factures de sous-traitance présentées par le titulaire seront obligatoirement accompagnées de la copie d'une pièce justificative de la prestation sous-traitée (facture du sous-traitant au titulaire).

4.3 Modalités de règlement

Toute demande de paiement doit être adressée à :

- o Madeeli, 11 boulevard des Récollets, CS 97802 31078 Toulouse cedex 4
- o Comité Régional du Tourisme, 15 rue Rivals, 31685 Toulouse cedex 6

Si du fait du titulaire (adresse incomplète ou non conforme, etc ...), les demandes de paiement ne sont pas adressées à Madeeli et/ou au CRT, la date de réception à prendre en compte comme point de départ du délai du paiement, est celle de la réception effective de la demande par les services habilités. Cette demande de paiement sera faite par tout moyen permettant de donner une date certaine

4.4 Facture

La facture doit respecter les formes suivantes :

- Etre établie sur papier en-tête,
- Rappeler le numéro et la date du marché ainsi que ceux du ou des bordereaux d'expédition
- Rappeler la raison sociale exacte du titulaire, sa forme juridique, ses numéros d'inscription au Registre de commerce, d'identification INSEE et la domiciliation des paiements (identique à celle figurant sur le marché)
- Reproduire la désignation de la fourniture telle qu'elle figure au tableau de commande
Elle doit également faire apparaître nettement sans aucune altération :
- le ou les taux de TVA et leur répartition éventuelle sur les différents postes du tableau de commande
- Le montant global HT, la TVA et le montant TTC

Toute facture incomplète ou incorrecte fera l'objet d'un rejet et entraînera une suspension du délai de paiement.

4.5 Règlements

Le règlement des prestations s'effectuera par chèque ou virement dans les 30 jours à réception de facture et vérification du service réalisé.

5. Délais – Livraisons – Pénalités

5.1 Livraison

La fourniture des prestations du marché doit s'effectuer au « Mountain Business Summit »

Un document attestant de réalisation de la prestation (bon de livraison) accompagnera la demande de paiement.

5.2 Documentation

Sans objet.

5.3 Formation

Sans objet

5.4 Pénalités pour retard

Si le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 1000$$

P = Montant des pénalités TTC

V = Valeur pénalisée (prix du règlement du ou des postes en retard)

R = nombre de jours de retard

6. Conditions d'exécution

6.1 Responsabilité du titulaire

Le titulaire a la responsabilité de mettre en œuvre une organisation, des méthodes et des moyens lui permettant de garantir la qualité des produits livrés ainsi que leur conformité aux exigences au présent marché. Le titulaire est responsable de la qualité des prestations qu'il fournit.

6.2 Confidentialité

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu de MADEELI et/ou CRT, à titre confidentiel, des renseignements, documents ou d'éléments de toute nature, est tenu de maintenir la confidentialité attachée à cette communication.

Il ne doit divulguer aucune information qui résulte de l'exécution du marché ou pourrait parvenir à sa connaissance à l'occasion de celui-ci.

Il doit sans délai avertir MADEELI et/ou le CRT de toute violation à l'obligation de confidentialité ci-dessus.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialité et des mesures de sécurité qui s'imposent à lui pour l'exécution du marché. Il doit s'assurer du respect de ces obligations par ses sous-traitants.

6.3 Propriété intellectuelle

Le titulaire garantit être détenteur de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux créations qu'il serait amené à utiliser dans le cadre de la réalisation de la prestation ou avoir régularisé contractuellement l'utilisation et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle dont il ne serait pas titulaire.

Le titulaire s'engage à céder à titre exclusif à MADEELI et au CRT l'intégralité des droits patrimoniaux des œuvres réalisées à la demande de MADEELI et du CRT et notamment les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation pour tout support ou tout média (y compris Internet).

Le titulaire garantira à MADEELI et au CRT la jouissance paisible des droits cédés notamment dans l'hypothèse où la création serait totalement ou partiellement le fait d'un ou de plusieurs de ses salariés.

La cession des droits de propriété intellectuelle est réalisée à titre exclusif au profit de MADEELI et du CRT, laquelle n'aura néanmoins aucune obligation d'exploiter lesdits droits.

MADEELI et le CRT auront l'entière liberté de protéger chacune des créations à son nom par un titre de propriété industrielle.

Le titulaire garantit MADEELI et le CRT contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle, de leurs droits voisins, de leurs droits de la personnalité, à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit

6.4 Normes

Les prestations doivent satisfaire aux exigences des normes en vigueur à la date de notification du marché.

6.5 Communication

Le titulaire est autorisé à faire valoir pour sa propre communication la mission et les réalisations confiées par le client.

6.6 Assurances

Le titulaire du marché doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de MADEELI, du CRT et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

6.7 Règle de sécurité

Le titulaire du marché qui réaliserait l'objet du marché dans les locaux de MADEELI et/ou du CRT, respectera les consignes de sécurité qui lui seront communiquées.

7. Garanties

7.1 Outre les garanties légales qui découlent de l'application du code civil, la fourniture est soumise à une garantie de bon fonctionnement de un an à partir de sa réception.

Le délai maximal de remise en état ou de remplacement des matériels sous garantie est fixé à trois mois à date de la demande.

Dans le cas où des défauts seraient constatés lors de l'utilisation des matériels livrés, le titulaire s'engage soit à remettre en état, soit à remplacer à l'identique le matériel concerné sous trois mois.

8. Infraction à la législation fiscale - Lutte contre le travail illégal

8.1 Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et ses sous-traitants ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction de participer aux marchés d'organismes publics frappant ceux font l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail.

8.2 Le titulaire déclare sur l'honneur que le travail réalisé est effectué avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L620.3, L143.3 et L143.5 du code du travail et qu'il s'acquitte de ses obligations au regard de l'article L. 324-10 du code du travail réprimant le travail illégal.

Le titulaire s'engage à obtenir les mêmes déclarations de la part de ses sous-traitants.

9. Résiliation

MADEELI et le CRT peuvent résilier le marché aux torts du titulaire en cas d'inexactitude ou des documents prouvant sa régularité vis à vis des obligations sociales et fiscales et de l'absence de fourniture de ces documents après demande expresse de MADEELI et du CRT.

10. Litiges - Tribunaux compétents

En cas de controverse ou réclamation entre les parties au sujet du présent contrat, les parties tenteront, dans un délai de 30 jours calendaires à partir de la naissance du litige, de régler ledit litige à l'amiable, le cas échéant en faisant préalablement appel à la médiation. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Toulouse.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. PRESENTATION DU MOUNTAIN BUSINESS SUMMIT

Le premier salon international sur l'économie de la montagne « MOUNTAIN BUSINESS SUMMIT » se tiendra du **5 au 8 juillet 2017, au Parc des Expositions de Tarbes**.

Il rassemble tous les acteurs publics et privés contribuant à l'aménagement, au développement économique et à la protection des territoires de montagne. Son format original facilite les échanges et favorise les nouveaux projets. Le salon est ouvert aux **professionnels les 5, 6 et le 7 juillet** et au **grand public les 7 et 8 juillet**.

Objectif : 150 exposants, 15 pays représentés, 1 500 visiteurs professionnels, 150 000 visiteurs grand public. Lors des journées grand public, des animations touristiques et sportives seront organisées et un Village Gourmand sera mis en place. Les professionnels seront donc incités à participer du 5 au 8 juillet.

Par ailleurs, en parallèle est organisé **une convention d'affaires industrielle PIC Meetings** (Pyrénées Industrial Cooperation) **les 5 et 6 juillet**. Elle rassemble les acteurs de la sous-traitance industrielle dans les secteurs de la mobilité (aéronautique, automobile ferroviaire, naval...), avec la volonté, de favoriser notamment les échanges transfrontaliers.

Objectif : 400 entreprises, 5 000 rendez-vous d'affaires

Le choix de Tarbes a été dicté par la configuration de son parc des expositions, sa surface d'accueil, sa situation géographique, sa proximité avec les aéroports internationaux et sa capacité d'accueil hôtelière.

La manifestation se tiendra tous les deux ans à Tarbes.

1.1. LES OBJECTIFS DE LA MANIFESTATION

- Faire du massif pyrénéen une plateforme internationale d'échanges professionnels et de développement de nouveaux projets.
- Faire de la diversité et des richesses naturelles des montagnes des moteurs économiques et sociaux tout en préservant l'équilibre environnemental fragile de ces territoires (utilisation des ressources naturelles, inscription du développement économique dans la transition énergétique, etc.).
- Mettre en œuvre une stratégie de développement territorial qui ne soit plus essentiellement touristique, mais qui tire pleinement profit des stratégies de spécialisation, en repensant les modèles économiques de la montagne.
- Décloisonner les filières en facilitant les partenariats entre les différents acteurs du territoire et en apportant des solutions au problème de la saisonnalité et de la pluriactivité.
- Rendre les territoires de montagne accessibles et connectés en développant les modes de transports innovants et en assurant le développement des usages numériques.
- Promouvoir les entreprises à identité pyrénéenne sur les marchés extérieurs.

1.2. LES ORGANISATEURS

Le salon international sur l'économie de la montagne est organisé par ABE, leader de l'organisation de conventions d'affaires (dont AEROMART), en collaboration avec Madeeli, l'Agence de développement économique, de l'export et de l'innovation en Occitanie. Madeeli est en charge de la coordination générale et de l'animation de l'opération et partage avec ABE le plan de communication, de promotion et de marketing territorial. ABE et Madeeli s'appuient sur les partenaires suivants : Comité Régional du Tourisme, Confédération Pyrénéenne, Conseil Départemental de Haute-Garonne, Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, Conseil Départemental de l'Ariège, EDF Une rivière un territoire Développement, cget, Commission Ovine des Pyrénées Centrales, Agneau des Pyrénées et LRSET.

1.3. LES PAVILLONS

L'espace d'exposition sera constitué de **cinq univers thématiques** :

- Destination Montagne « Construire la montagne de demain » : Nouvelles technologies-nouveaux métiers / Thermalisme-Silver Economie / Construction-Aménagement-Equipement des stations-Mobilité-Accessibilité pour tous / Tourisme et attractivité /Délégations étrangères
- Energie et ressources naturelles « protéger la montagne de demain » : Développement et changement climatique
- Art de vivre en montagne : Habitat (architecture, Aménagement, intérieur, décoration, Paysagisme), Gastronomie, Culture

- Sports, loisirs et nature, avec le Sommet International de la Chasse et de la Pêche en Territoires de Montagne
- Agriculture en territoires de montagne : Pastoralisme, élevage et production végétale

1.4. LES TEMPS FORTS DU SALON

- 9h à 11h : Table ronde d'ouverture sur le thème suivant : « La montagne : entre mondialisation et territorialisation : quelles dynamiques ? »
- 11h à 12h : Visite inaugurale conduite par Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Présidente de Madeeli et ancienne ministre
- 12h à 12h45 : Conférence de presse (qui aura lieu sur l'espace de promotion décrit au paragraphe 2).

2. PRESENTATION DE L'ESPACE PROMOTION DE L'OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE

Le *Mountain Business Summit* est une manifestation internationale qui va attirer de nombreuses délégations étrangères. L'objectif de l'espace promotion est de valoriser notre territoire et le savoir-faire des entreprises régionales au sein de ce salon.

2.1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Superficie de l'espace : 150 m²

Cet espace sera situé à l'entrée du hall principal du Parc d'exposition de Tarbes (voir le plan d'implantation en annexe).

La moquette est fournie par l'organisateur du salon (ABE). Voir s'il y a lieu de la remplacer par une moquette de qualité ou de couleur différente ou de prévoir un autre type de revêtement ou un plancher. NB : ABE bénéficiant de tarifs attractifs pour le mobilier ainsi que l'élingage, il est suggéré au prestataire retenu de se rapprocher d'eux.

Le stand accueillera un dispositif de visualisation 3D/holographie permettant de mettre en valeur les différents massifs de la région et les initiatives innovantes de leurs différents acteurs (voir paragraphe 2.3.).

Le stand devra permettre de valoriser des initiatives de 5 à 6 start-ups, qui seront proposées par Madeeli et le CRT, via des panneaux, totems ou petites « stations de travail », ainsi que les actions de la Région et de certains de ses satellites dans le domaine de l'économie de la montagne.

2.2. MOBILIER

Le mobilier, choisi dans la gamme contemporaine, pourra apporter une touche de couleur et de gaieté. Prévoir le mobilier suivant :

- Une banque d'accueil
- Une tribune (avec chaises ou tabouret hauts pour 2 à 5 personnes) pour la conférence de presse
- 50 chaises pour l'assistance (uniquement pour le 5 juillet 2017 de 9h00 à 13h00, qui devront être remplacées rapidement par les chaises/fauteuils et tables basses dès les événements terminés)
- Des petits salons pour le reste du temps
- Des présentoirs à documents permettant de mettre à disposition d'environ 10 plaquettes différentes
- Des corbeilles à papier

2.3. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE VISUALISATION 3D

Il s'agit d'un dispositif permettant de diffuser une application développée autour d'un moteur de jeu vidéo. Il est composé de deux modules

- Une borne tactile munie d'un écran 3D 42" (cf. photo en annexe et caractéristiques ci-jointes)
- Une vitrine holographique (L743 mm x P616 mm x H498 mm) sur un socle (hauteur totale socle + vitrine : 1611 mm)

2.4. OBJECTIFS VISES

Le parti pris est de construire un espace central ouvert qui permettra de :

- Promouvoir la beauté du territoire, « écrin naturel » où il fait bon passer des vacances, mais aussi vivre et entreprendre (veiller à bien présenter l'ensemble des massifs de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée)
- Témoigner du dynamisme et de l'innovation des acteurs de la montagne (« pépites ») pour véhiculer une image positive de ce secteur d'activité en développement.

Cet espace devra être accueillant et convivial afin d'inciter les participants à s'y installer. Cependant, il ne devra pas être confondu avec une zone de repos/pause-café.

Le stand permettra :

- De souhaiter la bienvenue aux visiteurs extérieurs à la région
- De présenter, par quelques visuels forts et chiffres-clés, le poids du secteur de la montagne aux décideurs qui lui sont extérieurs (textes des panneaux en français et anglais)
- D'y organiser des présentations et animations
- D'accueillir, grâce à sa modularité :
 - o La conférence de presse accueillant une cinquantaine de personnes (voir le paragraphe 1.4. « Les temps forts du salon »)
 - o L'accueil de délégations étrangères (organisation éventuelle de petits cocktails)
 - o En dehors de ces temps forts, des coins salons moins formels.

2.5. SIGNALÉTIQUE

- Une signalétique haute

Une signalétique haute permettra de souhaiter la bienvenue en anglais : « Welcome to Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » et sera assortie du logo de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (version allongée).

Ce message en anglais pourra être complété sur l'espace par le mot « bienvenue » traduit dans toutes les langues des Pyrénées (français, castillan, catalan, aranais, basque, occitan) et des nationalités des participants.

- Une signalétique intermédiaire

Une signalétique intermédiaire sera placée derrière la tribune de façon à ce qu'elle soit visible sur les photos de l'inauguration, non masquée par les intervenants assis. Elle pourra éventuellement apparaître à d'autres endroits.

La signalétique intermédiaire comprendra l'ensemble des logos des organisateurs et partenaires présentés comme suit :

- Organisé par : logo ABE
- En collaboration avec : logo Madeeli
- Avec le soutien financier de : logo « l'Europe s'engage dans le Massif des Pyrénées, logo Union Européenne, logo Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
- En partenariat avec : logo CRT, Confédération Pyrénéenne, Conseil Départemental de Haute-Garonne, Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, Conseil Départemental de l'Ariège, EDF Une rivière un territoire Développement, cget, Commission Ovine des Pyrénées Centrales, Agneau des Pyrénées et LRSET
- Sponsors : (en cours)

3. DESCRIPTION DU MARCHE ET DES MISSIONS CONFIEES AU PRESTATAIRE

Le présent marché a pour objet la conception et la réalisation d'un stand promotionnel de l'Occitanie Pyrénées-Méditerranée porté par Madeeli et le Comité Régional du Tourisme.

Le prestataire aura en charge :

- La conception d'une scénographie correspondant aux objectifs décrits précédemment au paragraphe 2.4. : nous attendons des propositions originales et innovantes susceptibles d'attirer autant le public professionnel que le grand public. L'important est de mettre en scène la beauté des espaces naturels des Pyrénées et des autres massifs et de réfléchir à un concept de valorisation de certaines entreprises et sites d'accueil touristiques particulièrement innovants de la région (qui seront identifiées par Madeeli et le CRT).

- La conception, construction et décoration de cet espace, avec réserve aménagée et sécurisée comprenant des étagères, des patères, une bonbonne d'eau, une machine à café et des dosettes
- La location et la mise en place du mobilier tel que décrit au paragraphe 2.2.
- Les relations avec ABE, le parc des expositions et l'ensemble des prestataires
- La réalisation et l'installation de la signalétique haute et intermédiaire, des panneaux ou kakemonos et l'intégration éventuelle au décor d'un ou plusieurs écrans (fournis par les organisateurs) pour la diffusion de films et/ou de présentations d'entreprises
- La location et l'installation éventuelle d'un grand écran
- Les boîtiers et branchements électriques
- La sonorisation (avec présence d'un technicien) pour la conférence de presse
- Le transport des éventuels écrans, de la borne interactive et de la vitrine holographique (aller et retour depuis Madeeli, le CRT ou le prestataire en charge de l'application 3D basée à Ramonville-St-Agne) et de tout autre élément susceptible d'être installé sur le stand et le transport retour d'éléments pouvant être récupérés par les organisateurs à l'issue du salon
- Leur installation sur le stand.

L'espace devra être opérationnel le 4 juillet 2017 au soir.

1) BUDGET

Budget maximum : 42 500 € TTC.

Participation maximale : Madeeli : 25 000 € TTC

Comité Régional du Tourisme : 17 500 € TTC

Chaque structure adressera au titulaire un bon de commande à la hauteur de sa participation.

2) REMISE DES PROPOSITIONS ET CRITERES DE CHOIX POUR LE PRESTATAIRE

Les propositions devront être adressées par message électronique et dossier papier à Madeeli et au CRT d'ici au Lundi 15 mai 2017, à 9h00.

Elles devront comprendre :

- Un devis de conception et de réalisation **détaillé poste par poste en prix HT et TTC**
- Une maquette ou plan
- Un descriptif du concept

Si les propositions reçues devaient susciter des questions, des rendez-vous seraient éventuellement fixés ultérieurement pour une présentation.

CONTACTS

Contact Madeeli :

Marie-Laure ICHANJOU - Tel : 05 61 12 57 12 - e-mail : marie-laure.ichanjou@madeeli.fr

Contact CRT :

Jacques DAOULAS – Tel : 05 61 13 55 10 – e-mail : jacques.daoulas@crtmp.com

ANNEXES :

- Plan d'implantation
- Logos Région Occitanie, Madeeli et CRT
- Solution high-tech de valorisation de l'Occitanie (photo ci-dessous et dimensions, caractéristiques techniques)

Plan d'implantation : Fichier annexé

Logos



Comité Régional du Tourisme

Solution high-tech de valorisation de l'Occitanie



Caractéristiques VH : 740				
Référence	Larg mm	prof mm	Haut mm	Haut tot av socle
VH 740 Simple Flux	743	616	498	1 611
VH 740 Double Flux Non synchr	743	647	498	1 613

BORNE
TACTILE



INFORMATIONS ET VISUELS NON CONTRACTUELS. SOUS
RÉSERVE DE MODIFICATIONS ÉVENTUELLES SANS PRÉAVIS.

BORNE ÉCRAN TACTILE 42" KIOSK L

Cette borne tactile est un des produits préférés de nos clients souhaitant disposer d'un outil de communication interactif très performant avec un rapport qualité-prix imbattable. La borne est personnalisable aux couleurs de votre entreprise en y apposant un stickers aimanté.



42
POUCES



GARANTIE
3 ANS



COMPOSANTS
PROFESSIONNELS



BEST
SELLER



PLUG
& PLAY



STICKERS
AIMANTÉ

ÉCRAN

- Taille : 42 pouces
- Résolution : Full HD 1080p
- Technologie tactile : Capacitif projeté ou Infrarouge
- Points de touche : 12 (PCAP), 6 (IR)
- Angle de vue : 178° / 178°
- Contraste : 3000 / 1
- Luminosité : 400 cd/m²

PC EN OPTION

(NON FOURNI AVEC LE MATÉRIEL)

- Partenaire Intel NUC 
- Processeur : Intel Celeron, i3, i5, i7
- RAM : 4, 8, 16 Go
- Stockage : 128 Go SSD, 500 Go SSHD
- OS : Windows 7 Pro, Windows 10 Pro

Nos PC sont configurés selon votre projet applicatif.

GÉNÉRALITÉS

- L x H x P : 97,5 x 120 x 45 cm
- Poids : 47 kg
- Alimentation : 220V
- Garantie : 3 ans
- Options : Stickers aimanté
- Accessoires : Connectiques